

## **TRANSITION ECOLOGIQUE**

---

### **Les banques sont les principales responsables du dérèglement climatique**

Les émissions de CO2 financées par les banques et gestionnaires d'actifs au Royaume-Uni représentent près du double de celles rejetées par le pays, selon une étude de WWF et Greenpeace en 2021.

Les six banques françaises - BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Banque Populaire Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel et la Banque Postale - ont une empreinte carbone qui représente près de 8 fois les émissions de gaz à effet de serre de la France entière, selon une étude d'OXFAM France parue en 2020. Si les banques continuaient à ce rythme, cela conduirait à un réchauffement de + 4°C d'ici à 2100. Un chiffre édifiant, bien loin des 1,5°C fixés par l'Accord de Paris.

Les politiques d'investissement responsable des banques centrales du G20 et de l'Eurosystème sont inexistantes, opaques, ou ne tiennent pas compte des impacts environnementaux, selon une étude de Reclaim Finance parue en 2021, une ONG basée à Paris qui a pour objectif de mettre la finance au service du climat. Sur 37 banques centrales, seule une poignée d'entre elles appliquent des restrictions, même minimales, à leurs investissements dans les énergies fossiles et une seule a des critères crédibles pour aligner ses portefeuilles sur l'Accord de Paris.

La Banque Nationale Suisse est un acteur financier majeur, gérant des réserves de 910 milliards de francs suisses en décembre 2020, dont 23% sont consacrés à des investissements en actions, dont les grandes compagnies pétrolières, sources de gaz à effet de serre comme l'a récemment souligné le rapport du GIEC sur le changement climatique. Une analyse, effectuée par les professeurs de finance Rüdiger Fahlenbrach (EPFL) et Eric Jondeau (UNIL-HEC), tous deux membres du Swiss Finance Institute (SFI) et du Centre Enterprise for Society (E4S), qui se concentre sur le portefeuille d'actions américaines de la BNS – *les données sont disponibles car la BNS doit divulguer ses participations dans toutes les entreprises américaines cotées en bourse* – montre qu'un petit nombre d'entreprises du portefeuille ont un impact environnemental particulièrement important. En 2019, selon le rapport, 89 entreprises sur 2500 sont responsables de 59% des émissions de carbone du portefeuille, alors qu'elles ne correspondent qu'à 5% de la valeur marchande du portefeuille d'actions américaines de la BNS. La gestion passive de la BNS est controversée et fait l'objet de critiques répétées de la part des militants du climat.

### **Seule une régulation de la finance peut relever le défi climatique**

La financiarisation de l'économie, qui a débuté pendant les années 1980, avec la vague de dérèglementations et de privatisations, a eu pour corollaire la montée en puissance des banques d'affaires : des multinationales peuvent alors obtenir facilement des financements, peuvent bénéficier de notations de crédit qui leur sont favorables, et sont protégées par des compagnies d'assurance et des produits dérivés. Dans ces conditions, les multinationales sont peu incitées à engager une transition écologique rapide et à mettre fin à leurs pratiques sociales et environnementales abusives, même lorsqu'elles sont ciblées par la société civile.

## **TRANSITION ECOLOGIQUE**

---

Au contraire, l'augmentation des actifs en actions et obligations accentue la pression sur les entreprises pour qu'elles génèrent toujours plus de profits à court terme en exploitant leurs chaînes de valeur. La finance s'est hypertrophiée, a conduit à des crises à répétition et est à l'origine d'inégalités sociales croissantes et de la surexploitation des ressources naturelles de la planète. Il est temps de la réguler et de la mettre au service de l'économie réelle :

- Réglementer strictement les **fonds d'investissement** et imposer des sanctions en cas d'émissions d'actions ou d'obligations pour des multinationales destructrices ;
- Créer une **agence de notation publique** ou exiger des agences de notation privées qu'elles analysent les pratiques abusives et les impacts environnementaux ou sociaux des entreprises qu'elles notent ;
- Réglementer les **bourses** pour exiger des prospectus ou des rapports divulguant les impacts sociaux et environnementaux des entreprises cotées ;
- Mettre fin à la fixation des prix de l'énergie et des produits alimentaires par le négoce des produits dérivés, le trading haute fréquence et toute autre forme de **spéculation**, en les fondant plutôt sur des coûts de production soutenables.
- Suivre les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB), en coopération avec le Boston Consulting Group (BCG), qui a évalué le volume d'investissement nécessaire pour que l'économie suisse atteigne la **neutralité carbone à l'horizon 2050**. Les investissements requis d'ici 2050 s'élèvent au total à CHF 387,2 milliards, soit en moyenne CHF 12,9 milliards par an.

### **Autres mesures en faveur de l'environnement**

**Internalisation des coûts de l'environnement** : En termes de rentabilité, le problème fondamental existant à ce jour est celui de l'externalisation des coûts pour l'environnement. C'est-à-dire que l'économie privée fait subir à la communauté les coûts des dommages causés par son activité commerciale. Un État moins permissif et moins complaisant, capable de restreindre ou d'interdire les émissions polluantes, est le moyen le plus efficace d'internaliser les coûts de l'environnement. De cette manière, le prix des produits polluants augmente et, du fait du marché, sa consommation diminuera. À l'extrême, l'entreprise sera contrainte de faire de nouveaux investissements technologiques ou de nouveaux choix de marché plus respectueux de l'environnement. Dans les deux cas, l'impact environnemental s'en trouve amélioré.

## TRANSITION ECOLOGIQUE

---

- Ainsi, il y a lieu d'introduire ou de renforcer les normes suivantes :
  1. **Normes sur le CO2** : efficacité énergétique, énergies renouvelables, reforestation, comportement individuel et incitations gouvernementales, transports publics et ferroutage, etc.
  2. **Normes sur les perturbateurs endocriniens** : les perturbateurs endocriniens entraînent des effets néfastes sur la santé d'un organisme et peuvent provoquer des tumeurs, des anomalies congénitales, une altération de la capacité de reproduction et d'autres troubles du développement : obésité, diabète.
  3. **Normes sur certains aliments** : une lutte acharnée contre les lobbies de l'industrie agroalimentaire doit conduire à l'introduction de règles sévères pour limiter ou parfois prévenir l'un ou l'autre ingrédient nocif.
- **Agriculture bio à 100%** : L'agriculteur a l'obligation de produire des aliments sains, mais a le droit à un revenu décent. Or, le marché agricole oblige l'agriculteur à produire de manière intensive et doit recourir aux pesticides pour ce faire. Malgré cela, ses revenus ne sont pas satisfaisants pour autant. Quant aux consommateurs, ils mettent leur santé en danger en consommant des biens rendus toxiques par les pesticides. Les revenus et les rendements agricoles doivent être dissociés : il faut garantir un revenu minimum à l'agriculteur et promouvoir la qualité de la production plutôt que la quantité. Au besoin, l'Etat doit prendre en charge le complément de revenu nécessaire.
- **Promouvoir l'économie circulaire** : L'objectif est de transformer nos déchets en ressources matérielles ou énergétiques.
- **Agir localement** : La transition se fait de manière diffuse, déconcentrée, dans des réseaux. Soutenir la société civile, mieux consommer en développant des circuits courts.
- **Développer la biodiversité** : Il s'agit d'établir un plan de développement de la biodiversité en affectant une part croissante de surfaces à la biodiversité. Cette proposition complète celle de la conversion à l'agriculture biologique



## **TRANSITION ECOLOGIQUE**

---